



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'AVEYRON**

**Commune d'ARGENCES EN AUBRAC**

**Séance du 06 avril 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	22	21
Convocation en date du 31/03/2023		

**Objet :**

**Campings municipaux et gîte communal :  
Période d'ouverture, tarifs et caution 2023**

L'an deux mille vingt trois  
Et le 6 avril, à 20 heures 30 minutes,

Suivant Arrêté Préfectoral n°2015-322 01 BCT du 18 novembre 2015, il est porté création de la commune nouvelle d'ARGENCES EN AUBRAC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans le lieu habituel de ses séances, à Sainte-Geneviève-sur-Argence, se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire,

Présents : ALEXANDRE Hélène, BROSSARD Estelle, CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, CONQUET Céline, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, IMBERT Arnaud, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAIRINIAC Pascale, MOULIAC Philippe, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Jean.

Absents/ Excusés : FABREGUES Hélène, GARREL Thierry (procuration à Philippe MOULIAC), NUGON Lucile (procuration à Jean VALADIER), RAYMOND Delphine (procuration à Gérard CHASTANG), VEZY Jean-Michel (procuration à Michel DUMAS)

Murielle VABRET a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du C.G.C.T.).

M. le Maire rappelle que les tarifs au titre de l'année 2022 pour les campings et les mobil homes avaient été établis de la façon suivante :

- Basse saison : Mai à Juin et Septembre à Octobre
- Haute saison : Juillet et Août

Considérant que la Commune est propriétaire et gestionnaire d'un parc d'hébergements et équipements touristiques composé d'hôtellerie de plein air (2 campings et mobil-homes), d'un gîte d'étape en gestion libre, ainsi que d'un buron ayant vocation à accueillir du public,

Considérant la hausse constatée des fournitures d'énergie,

Considérant par ailleurs les dégradations ou absence d'entretien et ménage par les éventuels occupants des mobil-homes,

Considérant que la saison touristique 2023 débute prochainement, M. le Maire propose de faire évoluer la tarification en modifiant les montants en fonction du niveau de prestation, la situation de ces équipements et également en fonction de la période.

<b>Tarif Camping municipal</b>	
<b>Sainte Geneviève sur Argence</b>	
Emplacement	4 €
Adulte	2 €
Enfant (de 2 à 12 ans)	1 €
Electricité	4 €
Lave-Linge	3 €
Dosette lessive	1 €
Garage mort	2 €
Animaux	Gratuit
Visiteurs à la journée	Gratuit
Taxe de séjour	0,20 cts / pers / nuit

<b>Tarif Mobil Homes</b>		
<b>Sainte-Geneviève-sur-Argence</b>		
	Basse saison	Haute saison
	Mai à juin et septembre à octobre	Juillet et août
Nuitée seule	50 €	/
Nuitée en forfait week-end (3 nuits)	40 € / nuit	/
Semaine	250 €	365 €
Option draps (drap housse + taie d'oreiller - la housse de couette est fournie)	15 €	
Taxe de séjour	0,20 cts / pers / nuit	
Caution dégradation	100	
Caution ménage	50	

<b>Tarif Gîte d'étape</b>		
<b>Sainte-Geneviève-sur-Argence</b>		
	<b>Basse saison Mai - juin - sept - oct</b>	<b>Haute saison Juillet et août</b>
<b>Tarif individuel</b> ( gîte et chambres non privatisés, possibilité de présence d'autres personnes)		
Nuitée	11 €	16 €
Nuitée à partir de 3 nuits réservées	9 €	13 €
<b>Gîte privatisé (demandé ou d'office à partir de 12 personnes)</b> (Exclusivité du gîte : toutes les chambres + espaces communs - un groupe de 12 personnes mobilise les 3 chambres)		
Nuitée	130 €	190 €
Nuitée à partir de 3 nuits réservées	110 €	160 €
Taxe de séjour	3 % / pers / nuit	

<b>Tarif Camping municipal</b>	
<b>Lacalm</b>	
Emplacement	4 €
Adulte	2 €
Enfant (de 2 à 12 ans)	1 €
Electricité	4 €
Garage mort	2 €
Animaux	Gratuit
Visiteurs à la journée	Gratuit
Taxe de séjour	0,20 cts / pers / nuit

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- De valider les dates d'ouverture des campings municipaux et gîte communal du 29 avril au 29 octobre 2023,
- De valider les tarifs proposés pour la saison 2023,
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire

**Fait et délibéré en Mairie  
Les jours, mois, et an susdits**

**M. le Maire,**

**Jean VALADIER**



**La Secrétaire de séance**

**Murielle VABRET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Murielle VABRET', is written over the printed name.

**Et envoi en Préfecture, le 20 avril 2023  
Pour extrait conforme**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Campings municipaux et gîte communal : période d'ouverture, tarifs et caution 2023

.....  
Date de décision: 06/04/2023

Date de réception de l'accusé 20/04/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 06042023\_34

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20230406-06042023\_34-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5 .9

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : camping.pdf ( 99\_DE-012-200055846-20230406-06042023\_34-DE-1-1\_1.pdf )

